|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | sigleITU |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications*  *(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| Circulaire administrative  **CA/206** | Le 31 août 2012 |

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et   
aux Membres du Secteur des radiocommunications**

**Objet**: Résumé des conclusions de la dix-neuvième réunion du Groupe consultatif   
 des radiocommunications

**Référence**: Circulaire administrative CA/199 du 12 mars 2012

1 Le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) a tenu sa dix-neuvième réunion du 25 au 27 juin 2012 à Genève.

2 Le résumé des conclusions de la réunion figure dans l'Annexe 1 de la présente lettre.

3 On trouvera des renseignements complémentaires sur cette réunion sur le site web du GCR, à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/go/RAG>.

François Rancy  
 Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexe**: Résumé des conclusions

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT

– Membres du Secteur des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications

– Etablissements universitaires admis à participer aux travaux de l'UIT-R

– Présidents et Vice‑Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice‑Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications

– Président et Vice‑Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des Radiocommunications Genève, 25-27 juin 2012** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **6 juillet 2012** |
|  |
|  |
| DIX-NEUVIèME RéUNION DU gROUPE CONSULTATIF DES RADIOCOMMUNICATIONS | |
| RéSUMé DES CONCLUSIONS | |

RéSUMé DES CONCLUSIONS

| Point de l'ordre du jour | Sujet | Conclusions |
| --- | --- | --- |
| 3 | Questions relatives au Conseil  *(Documents RAG12-1/1 (§ 2), 1(Add.3), 1(Add.4)(rév.1), INFO/2, 1(Add.5))* | Le GCR a fait observer que la gratuité de l'accès en ligne aux Recommandations de l'UIT-R, confirmée dans la Décision 12 (Guadalajara, 2010), avait entraîné une augmentation très importante du nombre de téléchargements (multiplié pratiquement par 10). Il a décidé d'encourager l'élargissement au Règlement des radiocommunications de la gratuité de l'accès en ligne même s'il appartient au Conseil de se prononcer sur cette question. Le GCR a indiqué que les recettes provenant des ventes de la version en ligne représentent actuellement 3% du total des ventes du Règlement des radiocommunications et que les statistiques concernant les chiffres des recettes tirées des ventes du CD et de la version papier du Règlement des radiocommunications seraient différentes une fois que l'accès en ligne gratuit serait accordé.  Le GCR a proposé que les Manuels de l'UIT-R sur la gestion nationale du spectre, sur l'application des techniques informatiques à la gestion du spectre radioélectrique et sur le contrôle du spectre soient mis en ligne à l'intention des membres et a invité le Directeur à examiner les incidences financières de cette proposition et à communiquer ses conclusions pour que le Conseil puisse les examiner plus avant.  Le GCR a pris note des informations figurant dans le Document RAG12-1/1(Add.3) concernant la publication du nouveau format élaboré par le BR pour la BR IFIC-Services de Terre sur DVD ROM et en a souligné toute l'utilité. Le GCR a invité le Directeur à continuer de fournir des informations aux membres et à demander à ces derniers de faire part de leurs observations concernant ce nouveau format avant le 31 décembre 2012.  Le GCR a pris note de l'évolution de la situation en ce qui concerne le recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite ainsi que du rôle de l'UIT en tant qu'Autorité de surveillance du futur système international d'inscription pour les biens spatiaux conformément au projet de Protocole portant sur les biens spatiaux (voir le rapport du Directeur au GCR).  Le GCR a pris note des résultats préliminaires de l'atelier sur les méthodes actuellement suivies pour la participation des entités, y compris les Membres des Secteurs et les Associés sur des questions comme la structure des droits et les catégories de membres, atelier qui s'est tenu le 18 juin 2012 sous la présidence de M. Bruce Gracie, Président du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (Document RAG12-1/INFO/2). Il a également pris bonne note de la série d'observations dont certaines appellent un examen du Conseil et une décision de la PP-14 alors que d'autres concernent des questions opérationnelles qui pourraient être mises en œuvre plus tôt avec l'assistance du GCR. Le GCR a invité les membres à contribuer aux travaux des ateliers futurs qui pourraient se tenir virtuellement ou de façon traditionnelle, en face à face, parallèlement à d'autres réunions de l'UIT prévues dans le calendrier.  Le GCR est en outre parvenu aux conclusions suivantes:  • les Présidents des commissions d'études sont invités à fournir des orientations appropriées aux présidents des groupes de travail et de leurs groupes subordonnés pour qu'ils mettent en œuvre de façon satisfaisante les règles en vigueur concernant la tenue et l'organisation des réunions;  • lorsqu'ils participent aux activités de l'UIT-R, les Membres des Secteurs devraient toujours y participer de plein droit;  • les listes des sociétés devraient être mises à jour, avec l'aide du Directeur, par exemple pour supprimer les sociétés qui n'existent plus. |
| 3.1 | Plan opérationnel  *(Document RAG12-1/1(§ 6))* | Le GCR a examiné le rapport d'exécution pour 2011 et a entériné les mesures prises par le BR, qui ont abouti à des différences entre les ressources effectives et les ressources prévues, comme indiqué dans la Partie IV du document.  Le GCR a examiné le projet de plan opérationnel quadriennal glissant pour la période 2013-2016 et a conclu qu'une nouvelle rubrique destinée à couvrir la mise en œuvre des grandes orientations du SMSI devrait être ajoutée dans le document. Le GCR a conclu qu'une réunion «physique» de ce groupe (sans interprétation) devrait être organisée parallèlement à sa prochaine réunion en 2013 afin d'examiner le projet de plan opérationnel. |
| 4 | **Activités et méthodes de travail des commissions d'études**  *(Documents RAG12‑1/1(Add.2), 7, 13)* | Le GCR a pris note des activités et des méthodes de travail des commissions d'études (CE) présentées dans le Document RAG12-1/1(Add.2). Il a en particulier:  • apporté son soutien à un environnement de travail sans papier pour les futures réunions des commissions d'études et des groupes subordonnés;  • indiqué que la pénurie de grandes salles de réunion pose quelques problèmes pour la programmation des réunions;  • indiqué qu'une liste en ligne des participants, dont l'accès serait limité aux utilisateurs TIES, était en cours d'élaboration. On pourrait envisager d'inclure des photos en laissant à chacun le choix d'avoir ou non sa photo en regard de son nom;  • précisé que l'interprétation dans une langue officielle donnée pour les réunions des commissions d'études ne sera assurée que si elle a été demandée par les administrations dans cette langue au moins un mois avant le début de la réunion; |
|  |  | • précisé que les essais concernant la participation à distance se poursuivent pour les réunions des CE/GT. Toutes les séances plénières futures des CE/GT seront retransmises en audio sur le web. Une participation à distance active sera proposée pour les futures réunions des GT et pourra être mise en place sous réserve d'un accord préalable avec le Conseiller responsable et de la disponibilité des ressources nécessaires. Certaines questions de procédure/d'exploitation nécessitent un complément d'examen. |
|  |  | L'idée a été avancée que le sous-titrage pourrait faciliter la participation à certaines réunions, y compris celles du GCR. Cette solution est donc encouragée même si des préoccupations ont été exprimées concernant le coût et les modalités pratiques de la fourniture d'un tel service pour toutes les réunions futures des commissions d'études et de leurs groupes subordonnés, compte tenu du grand nombre de réunions et du fait que bon nombre d'entre elles se tiennent en parallèle.  Le Président de la Commission d'études 1 a indiqué que la Commission avait du mal à répondre en temps voulu aux notes de liaison de groupes de l'UIT-T lorsque les réunions de ces groupes sont plus fréquentes que ses propres réunions ou celles de ses groupes subordonnés. Il n'exclut donc pas la possibilité de devoir organiser des réunions supplémentaires pour examiner ces questions.  D'une manière générale, il a été proposé que le BR passe en revue les moyens mis à disposition sur le site web des commissions d'études de l'UIT-T (et vice versa) et intègre les fonctionnalités jugées utiles.  Il a en outre été proposé que:  • les documents d'information (INFO) soient regroupés en un seul et même document complet donnant toutes les informations concernant la logistique;  • le Directeur prenne les dispositions nécessaires pour que les participants à distance aux réunions puissent présenter leurs documents;  • la participation à distance active soit limitée aux cas où il n'y a pas de processus décisionnel formel engagé (par exemple, adoption, approbation, vote);  • le Directeur examine la faisabilité et les coûts du sous-titrage qui peut être considéré comme un moyen de faciliter la participation des personnes handicapées;  • les règles de gestion des réunions devraient être appliquées de manière cohérente.  Le GCR a pris note de la proposition figurant dans le Document RAG12-1/7, visant à suivre l'évolution de la mise en œuvre des Résolutions de l'UIT-R et a invité le Directeur à établir, en consultation avec les Présidents des commissions d'études de l'UIT-R, une liste des commissions d'études qui réalisent déjà des études sur ces Résolutions, les dates prévues et les produits UIT-R à fournir en application des Résolutions, ainsi qu'à faire rapport en conséquence à la prochaine réunion du GCR. |
|  |  | Le GCR a examiné la proposition du Président de la Commissions d'études 1 de l'UIT-R (Document RAG12-1/13) visant à créer une base de données des Recommandations de l'UIT-R qui seraient classées selon des bandes de fréquences de l'Article 5 du Règlement des radiocommunications.  Cette proposition a été acceptée dans son principe et un certain nombre de propositions ont été avancées concernant l'élaboration d'une telle base de données, en particulier:  a) les Recommandations UIT-R devraient être classées non seulement par gamme de fréquences mais aussi par service de radiocommunication et, le cas échéant, par application;  b) les Recommandations UIT-R ne devraient pas être classées en fonction des bandes de fréquences de l'Article 5 mais en fonction des gammes de fréquences effectivement couvertes par ces Recommandations.  Le GCR a indiqué que le titre et le domaine d'application des Recommandation UIT-R n'indiquent pas toujours clairement à quelle bande de fréquences se rapporte telle ou telle Recommandation UIT-R.  Pour aider les membres à classer les Recommandations UIT-R par bandes de fréquences, il est recommandé d'élaborer une base de données qui permettra de rechercher une Recommandation pour une bande de fréquences donnée, de préférence en combinaison avec des informations sur le service de radiocommunication et l'application traités dans cette Recommandation.  Le GCR a invité:  i) le Directeur à élaborer une base de donnée, dans les limites des contraintes budgétaires existantes, et à fournir des informations sur les Recommandation UIT-R existantes lorsque les bandes de fréquences sont déjà indiquées dans le titre et/ou le domaine d'application;  ii) la commission d'études compétente à examiner et à fournir les informations pertinentes sur les Recommandation UIT-R pour lesquelles les bandes de fréquences/services de radiocommunication/applications ne sont pas précisées dans le titre ou le domaine d'application;  iii) les Commissions d'études à déterminer dans les Recommandations UIT-R nouvelles ou révisées, dans la mesure du possible, la bande de fréquences à laquelle s'applique la Recommandation UIT‑R.  Le Directeur et les commissions d'études de l'UIT-R sont invités à informer le GCR en 2013 des progrès réalisés concernant ces activités. |
| 5 | Activités du Groupe de travail par correspondance du GCR |  |
| 5.1 | Systèmes d'information du BR  *(Documents RAG12-1/5, 5(Add.1), 5(Add.2))* | Le GCR a souscrit aux conclusions du Groupe de travail par correspondance et invité le Directeur à mettre en œuvre les mesures recommandées dans les délais proposés, comme indiqué dans la feuille de route, qui prévoit une Phase 1 (Mise en œuvre des décisions de la CMR-12) jusqu'au 31 décembre 2012; une Phase 2 (Réécriture de certains logiciels existants) jusqu'au 31 décembre 2015, et une Phase 3 (Création d'une équipe de projet chargée de mettre en place un cadre commun, un système de sécurité et une base de données centralisée sur les systèmes spatiaux) du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018. Le GCR a encouragé les Etats Membres et les Membres des Secteurs à faire part de leurs observations concernant la Phase 3 et a invité le BR à lui rendre compte, à sa prochaine réunion, des progrès réalisés. |
| 5.2 | Plan stratégique de l'UIT-R  *(Documents RAG12-1/* *9, 4)* | Le GCR a conclu que, même si le taux de participation à ses travaux était faible, le Groupe par correspondance devrait poursuivre ses activités. Il encourage donc les membres à présenter des contributions. Il a également conclu qu'il conviendrait d'organiser une réunion classique, en face à face, des participants (sans interprétation) parallèlement à sa prochaine réunion en 2013 pour examiner des questions se rapportant au plan stratégique de l'UIT-R. Les discussions sur le plan stratégique et celles sur le plan opérationnel doivent avoir lieu conjointement. |
| 5.3 | Traitement électronique des documents  *(Documents RAG12-1/6, 8, 11)* | Le GCR a pris note des suggestions figurant dans le Document RAG12-1/11 et des activités entreprises par le secrétariat de l'UIT pour relooker le site web de l'Union et a suggéré au Directeur de faire en sorte que des améliorations soient apportées aux pages web de l'UIT-R, à leur structure de façon à simplifier l'accès à des informations comme les lettres circulaires, les documents de réunion et de service et ainsi de créer une interface conviviale.  Le GCR a pris note des propositions d'amélioration des méthodes de travail électroniques qui devraient être prises en compte. Il a conclu qu'il était souhaitable d'améliorer l'accès aux textes de l'UIT-R, ce qui permettrait de les classer et de faire des recherches par bande de fréquences et type de service, par exemple, et que le Groupe de travail par correspondance sur le traitement électronique des documents pourrait réfléchir plus avant à l'élaboration d'une méthode par mots clés pour faciliter ce travail. |
|  |  | Le GCR a souscrit aux propositions (Document RAG12-1/8) concernant la diffusion de l'information par le BR, comme suit: i) demander à tous les destinataires de documents en version papier de présenter une demande au BR indiquant qu'ils souhaitent être avertis lorsque des lettres circulaires, des Recommandations, des Questions et des documents qui les intéressent seront affichés sur le site web de l'UIT-R; ii) n'envoyer de documents en version papier que si la demande en a été faite au moyen du formulaire correspondant; et iii) veiller à ce que les documents soient accessibles sur le site web, y compris les projets de texte soumis pour adoption et approbation. Le GCR a également précisé que l'application de ces mesures devrait être examinée par le Directeur, compte tenu des dispositions de l'Annexe 2 de la Décision 5 (Guadalajara, 2010). |
| 5.4 | Création de nouveaux groupes  *(Documents RAG12-1/1, 3, 12)* | Les Groupes de travail par correspondance suivants ont été créés, conformément aux instructions données par l'AR-12:  i) groupe par correspondance RecFormat chargé d'établir des lignes directrices relatives au(x) format(s) des Recommandations UIT-R (voir Annexe 1);  ii) groupe par correspondance Res1Structure chargé d'élaborer un projet de révision de la Résolution UIT‑R 1-6, y compris sa structure (voir Annexe 2);  iii) groupe par correspondance Res6Revision chargé d'élaborer un projet de révision de la Résolution UIT‑R 6, compte tenu des éventuelles modifications apportées à la Résolution 18 de l'UIT-T (voir Annexe 3). Le GCR a invité le Directeur à informer les participants à la prochaine réunion du GCNT de sa conclusion et à encourager la participation des membres de l'UIT-T en conséquence. S'agissant du format des Recommandations UIT-R, le GCR a indiqué qu'il était nécessaire que le nouveau Groupe de travail par correspondance examine les différents points de vue en mettant en relation les objectifs de souplesse et d'harmonisation du texte avec les motifs et les arguments qui justifieraient l'adoption de tel ou tel format. |
| 6 | Résultats de l'AR-12 et de la CMR-12  *(Document RAG12-1/1(§3))* | Le GCR a conseillé au Directeur de réfléchir à la possibilité de publier les principaux résultats de la CMR-12 dans une lettre circulaire, dans l'intérêt des membres qui n'ont pas pu assister à la Conférence, conformément à la pratique antérieure. |
| 7 | Conformité et interopérabilité  *(Documents RAG12-1/1(Add.1), 2, 10)* | Le GCR a examiné les contributions relatives à l'évaluation de la conformité et aux tests d'interopérabilité. Il a été fait observer que toutes les Recommandation UIT-R ne sont pas des normes qui sont habituellement utilisées pour l'évaluation de la conformité ou les tests d'interopérabilité. Toutefois, il y a quelques Recommandations de l'UIT‑R pour lesquelles une telle évaluation ou de tels tests de conformité pourraient être applicables. Il a donc été préconisé que les commissions d'études passent en revue ces Recommandations UIT‑R à la lumière des résultats des discussions du Conseil sur la question et fassent rapport au GCR en 2013.  En outre, le GCR préconise que le Directeur suive l'évolution des activités du Conseil, de l'UIT-D et de l'UIT‑T.  Il est possible de consulter les déclarations de certaines administrations sur ce point à l'adresse <http://www.itu.int/md/R12-RAG-SP/en>.[[1]](#footnote-1) |
| 8 | Travaux préparatoires en vue de la CMR-15  *(Document RAG12-1/1(§5))* | Le GCR a pris note des activités préparatoires de l'UIT-R en vue de la prochaine CMR et a engagé une réflexion sur la réduction de la durée de cette conférence. Il a fait observer que, s'il appartient au Conseil de prendre une décision sur la durée d'une CMR, toute réduction de la durée de la conférence ne se traduirait pas nécessairement par des économies de coûts pour l'UIT et imposerait des heures de travail plus longues et plus nombreuses aux délégués. |
| 10 | Information et assistance aux membres  *(Document RAG12-1/1(§7))* | Le GCR a pris note et souscrit aux mesures prises par le Directeur en ce qui concerne l'information et l'assistance fournies aux administrations; il a préconisé que le Directeur continue d'organiser des séminaires régionaux sur les radiocommunications, après le Séminaire mondial sur les radiocommunications (WRS-12) en décembre 2012, compte tenu de l'importance d'offrir à de nouveaux représentants d'administrations une formation sur l'application des dispositions du Règlement des radiocommunications, en particulier compte tenu des mises à jour résultant des décisions de la CMR-12. |
| 11 | Date de la prochaine réunion | Le GCR a pris note de la proposition de tenir sa 20ème réunion du 22 au 24 mai 2013, avec un jour supplémentaire (sans interprétation) le 21 mai 2013 pour examiner les questions liées au plan stratégique et au plan opérationnel de l'UIT-R. |

ANNEXE 1  
  
Mandat du Groupe de travail par correspondance sur  
le/les format(s) des Recommandations UIT R

Ce Groupe de travail par correspondance a pour mandat:

• d'examiner les formats[[2]](#footnote-2) utilisés par plusieurs commissions d'études pour élaborer des Recommandations UIT-R;

• d'identifier les défauts et les insuffisances de ces formats lorsqu'ils sont utilisés pour des cas complexes;

• d'assurer la liaison avec le Groupe de travail par correspondance que le GCR pourrait créer pour examiner la restructuration de la Résolution UIT-R 1-6, comme indiqué dans le Document PLEN/110.

Le Groupe de travail par correspondance rendra compte de ses conclusions au GCR. Celui-ci rendra compte des résultats finals à l'Assemblée des radiocommunications par l'intermédiaire du Directeur du Bureau des radiocommunications.

Le Président du Groupe de travail par correspondance est M. Albert Nalbandian (Arménie).

ANNEXE 2  
  
Mandat du Groupe de travail par correspondance sur la  
révision de la structure de la Résolution UIT-R 1-6

Ce Groupe de travail par correspondance a pour mandat:

• conformément au § 1.7 de la Résolution UIT-R 1-6 et à la Résolution UIT-R 52, élaborer un projet de révision de la Résolution UIT‑R 1‑6 qui sera examiné par le GCR puis soumis à l'Assemblée des radiocommunications de 2015, compte tenu de la structure fournie dans la Pièce jointe 2 du Document [RA12/PLEN/16](http://www.itu.int/md/R12-RA12-C-0016/en).

• Examiner l'utilisation des formes verbales d'obligation «présent d'obligation» et «devoir» et l'ajout d'un diagramme décrivant la procédure d'adoption et d'approbation des Recommandation UIT-R (voir Document [RA12/PLEN/31](http://www.itu.int/md/R12-RA12-C-0031/en)).

Le Président du Groupe de travail par correspondance est M. Robin Haines (Etats‑Unis d'Amérique).

ANNEXE 3  
  
Mandat du Groupe de travail par correspondance sur  
la révision de la Résolution UIT-R 6-1

Ce Groupe de travail par correspondance a pour mandat:

• conformément au § 1.7 de la Résolution UIT-R 1-6 et à la Résolution UIT-R 52, élaborer un projet de révision de la Résolution UIT‑R 6‑1 qui sera examiné par le GCR puis soumis à l'Assemblée des radiocommunications de 2015, compte tenu des mesures prises par le GCNT et l'AMNT pour modifier la Résolution UIT‑T 18.

Le Président du Groupe de travail par correspondance est M. Paolo Zaccarian (Italie).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Note du Président: Cette adresse URL est destinée à servir de forum pour les membres qui souhaitent faire des déclarations sur leur position concernant la question, après la réunion de 2012 du GCR. [↑](#footnote-ref-1)
2. Formats généralement utilisés par plusieurs commissions d'études et reproduits dans la Circulaire administrative CA/13, datée du 23 février 1995. [↑](#footnote-ref-2)